

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rései
au
Monit
belg



12003217

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le

23 DEC 2011

Le Greffier

Greffier

N° d'entreprise : 0454.992.653

Dénomination:

(en entier) : **CEDIP SA**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue du Poirier, 3 à 4570 VYLE-et-THAROUL

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Conversion d'obligations et augmentation correlative du capital

D'un acte reçu par le notaire Philippe Labé à Liège, le quatorze décembre deux mil onze, il résulte que s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme "CEDIP SA", ayant son siège social à 4570 Vyle-et-Tharoul, Marchin, rue du Poirier, 3.

Le conseil constate à l'unanimité et conformément à la loi, requiert le notaire soussigné de constater :

1° L'augmentation de capital à concurrence de deux cent quatre vingt mille huit cent trente six euros (280.836 euros) porté de trois cent soixante cinq mille deux cent nonante huit euros nonante cinq cents (365.298,95 euros) à six cent quarante six mille cent trente quatre euros nonante cinq cents (646.134,95 euros) par la création de 538 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actions nouvelles sont soumises à toutes les dispositions des statuts, avec jouissance au jour de la conversion, coupon détaché du dividende afférent à l'exercice social précédent. Elles ont droit, au titre de l'exercice commencé à cette date à un dividende calculé au prorata du nombre de jours écoulés entre le jour de la conversion et le dernier jour de l'exercice en cours, sur la base d'une année de 365 jours.

Elles sont attribuées, entièrement libérées, aux propriétaires des obligations converties en actions suivant le relevé ci-joint, dans la proportion d'une action pour une obligation.

2° La modification de l'article CAPITAL comme suit :

Premier paragraphe, remplacer par : « Le capital social est fixé à six cent quarante six mille cent trente quatre euros nonante cinq cents (646.134,95 euros). Il est représenté par 2319 actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées. »

Ajouter un dernier paragraphe : « Suivant procès-verbal dressé par le notaire Labé, le 14 décembre 2011, le conseil d'administration a constaté la conversion de 538 obligations en 538 actions et a, en conséquence, constaté l'augmentation du capital à concurrence de 280.836 euros par la création de 538 actions nouvelles du même type que les actions existantes entièrement libérées. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE conforme délivré avant enregistrement aux fins de publication aux annexes du moniteur belge par le Notaire Philippe LABE à Liège

Déposés en même temps : expédition de l'acte, 2 procurations, relevé des conversions certifié par le réviseur, coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature